

AUTO-ÉCOLE GENDILLOUT
7 SEILHAC LE LAC - 19700 SEILHAC
RCS BRIVE LA GAILLARDE
Siret 495 161 887 00015 - APE 8553Z
N° de déclaration d'activité 7519010301
Agrément préfectoral : E0201900930
Tél : 05 55 27 04 40
Code NAF : 8553Z

Nom de l'élève :

Prénom :

Obtenir le permis B96 suite au permis B

Lien vers la page internet du site : <https://autoecolegendillout.wixsite.com/website/permis-b96>

Parcours de formation B96

Durée : 7 heures minimum

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

Pour s'inscrire à la formation du permis B96 il faut :

- avoir au moins 18 ans révolus
- être détenteur du permis B valide

NB : la visite médicale préalable n'est plus obligatoire ainsi que pour le renouvellement de ce permis

Permet de conduire un véhicule de la catégorie B (PTAC, « F2 » sur nouvelle carte grise, n'excédent pas 3,5 tonnes) auquel est attelée une remorque ou une semi-remorque (PTAC, « F2 », supérieur à 750 kg), sous réserve que la somme des PTAC, (« F2 + F2 »), excède 3,5 tonnes sans dépasser 4,25 tonnes.

OBJECTIF :

Etre capable de conduire et manœuvrer de façon sûre, responsable et autonome un ensemble de véhicules entrant dans la catégorie B96.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Véhicules de la catégorie B96 adaptés à l'enseignement
- Fiches de suivi et livret d'apprentissage
- Supports pédagogiques spécifiques
- Piste moto
- Moniteur diplômé :

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. formation pratique hors circulation (4 heures)

- Connaître et comprendre la réglementation
- Connaître et comprendre les règles de circulation
- Connaître et comprendre les vérifications de départ
- Réalisation d'exercices d'attelage et de dételage
- Réalisation d'exercices de maniabilité
- Bilan partiel

2 . formation pratique en circulation (3 heures)

- Adaptation à la conduite d'un ensemble routier
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Communiquer avec les autres
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Conduite économique et respectueuse de l'environnement
- Conduite autonome
- Bilan de la prestation du stagiaire

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ET L'AIDE À LA PROGRESSION :

Afin de préparer l'élève à l'examen, le moniteur met en œuvre un système de suivi à l'aide d'un livret d'apprentissage, d'une fiche de suivi et de grilles d'évaluation différents pour la partie « hors circulation » et pour la partie « en circulation ». Pour la partie « hors circulation » Le système de notation aide à l'évaluation des points forts et des points faibles qui après analyse permettent des remédiations. Pour la partie « en circulation », un double bilan de compétences permet la comparaison de l'auto-analyse de l'élève avec celle du moniteur. La finalité étant d'évaluer l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers de trois compétences : analyse des situations, adaptation aux situations et conduite autonome.

DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION :

Pas d'examen c'est le formateur qui à l'issue du bilan (10 minutes lui sont consacrées) après échange avec le candidat décide de délivrer (en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013) une attestation de suivi de formation

Attention : Le titulaire de cette attestation B96 ne pourra conduire un ensemble de véhicule qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant (permis de conduire catégorie B avec la mention B96)